

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés Question écrite n° 64176

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les efforts insuffisants réalisés par le Gouvernement en matière d'aide au travail et au logement des handicapés mentaux. En effet, en matière d'insertion professionnelle, on note un manque drastique de places dans les structures spécialisées du milieu protégé, parmi lesquelles figurent les centres d'aide au travail (CAT). Aucune solution satisfaisante n'a également été trouvée en faveur des personnes plus âgées, qui ont des difficultés encore plus grandes à bénéficier des retombées positives d'une insertion par l'emploi. Concernant les structures d'hébergement, celles-ci ne répondent pas non plus à l'ampleur des besoins, particulièrement en lle-de-France où l'offre est très loin de correspondre à la demande. Il ne faut pas oublier que la France compte un nombre important de handicapés dont 125 000 enfants. Il convient ici de souligner l'incertitude très grande dans laquelle se trouvent les familles comptant en leur sein des handicapés mentaux. En effet, rien n'est prévu pour la prise en charge des personnes déficientes mentales lorsqu'elles deviennent âgées. Il est du devoir d'une nation développée de tout mettre en oeuvre pour trouver des réponses à l'accueil des personnes handicapées. Il lui demande, d'une part, de lui indiquer précisémenent les structures existantes pour l'accueil des personnes handicapées mentales en matière d'emploi et d'hébergement. Il souhaite d'autre part savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de mieux répondre aux attentes de ces personnes et de leurs familles.

Données clés

Auteur: M. Jacques Masdeu-Arus

Circonscription: Yvelines (12e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 64176

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé: emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4066